

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 12 Juillet 2016

Délibération n°52 - 2016 relative à la Révision des règles de rémunération pour les enseignements au SEPAD

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la révision des règles de rémunération pour les enseignements au SEPAD, pour l'année universitaire 2016-2017.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	24
Membres en exercice	36	Membres représentés	11
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	34	Pour	18	Contre	6	Abstentions	10
---------	----	------	----	--------	---	-------------	----

Délibération adoptée



Visa du Président
Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Règles de rémunération pour les enseignements au SEPAD

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 31-08-2016

Document mis en ligne le : 31-08-2016